



www.anqaev.fr



N° 2018 – 02

Février 2018

=> Consultation Nationale du Débat Public Mer et Littoral

La Commission Nationale de Débat Public **Mer et Littoral** organise une concertation jusqu'au 25 mars sur le littoral. 20 ateliers citoyens sont organisés

Inscription sur la plate-forme <https://www.merlittoral2030.gouv.fr>

=> Information à diffuser auprès de vos relations et amis pour une grande participation

C'est l'occasion de réclamer très nombreux :

- à nouveau à titre provisoire l'emploi obligatoire du 0,1% dans les zones portuaires et les ports dès avril 2018,
- l'électrification des quais,
- l'alignement sur la législation protectrice des mers européennes nordiques.

Il est actuellement question d'une Zone ECA dès 2023 pour l'ensemble Mer du Nord, Manche et Mer Baltique, donc disparition totale du fioul y compris à 0,1% au profit du Gaz Naturel Liquéfié.

Avancées Institutionnelles

Le Gouvernement a demandé à la Commission Européenne d'obtenir le classement de la Méditerranée en Zone ECA. C'est une très bonne initiative, mais d'ici à ce que tous les gouvernements impliqués, en particulier ceux des pays en guerre (Syrie, Libye) impliqués dans des guerres (Liban, Israël, Turquie) prennent une décision, il nous faut maintenir la pression.

D'ores et déjà, le Maire d'Ajaccio (L. Marcangeli) de façon directe, par lettre (Référence 1), et le Président de la métropole Nice Côte d'Azur (Ch. Estrosi) sous la forme indirecte d'un article dans la Tribune de janvier 2018 (Référence 2 - paragraphe surligné en jaune) se déclarent favorables à une zone 0,1% en Méditerranée.

Sur le plan institutionnel, c'est très important car ces propositions s'ajoutent à celle du Président de la Collectivité Unique Corse (M. Simeoni) auprès de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes de l'Union Européenne et des questions parlementaires de trois députés : S.Ahamada (LREM Marseille – Référence 3), J-L. Mélenchon (La France Insoumise, Marseille – Référence 4), et C.Muschotti (LREM Toulon – Référence 5)

Sur un plan plus local, une action conjointe sur Nice, Ajaccio, Bastia et Toulon est menée auprès des autorités locales, Maires, Capitaineries, Armateurs pour obtenir dès maintenant le passage au 0,1% de soufre dans nos zones portuaires. D'où des courriers adressés aux uns et aux autres ainsi que de nombreux rendez-vous de travail de persuasion et de concertation auprès de la Moby Lines, Corsica Ferries et des cimentiers Lafarge et Vicat.

Le Moby Zazà bascule du 1,5% au 0,1 % à l'approche de la zone portuaire, mais son mouillage nocturne toute la semaine dérange les riverains, même s'il est amarré au quai Infernet. Le mouillage sur le coffre Sud de la Baie de Villefranche ne serait pas possible tant que ce coffre n'est pas remis en état par la marine, bien qu'un navire de 136 m, le Egelantier Sgratch y ait été prévu la nuit du 23 au 24 février.

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE
SIRET : 829 521 806 00010 ---- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



Les navires de la Corsica Ferries utilisent le fioul à 1,5 % jusqu'à leur amarrage et basculent à quai sur le 0,1 % pour leurs escales de plus de 2 heures. Nous avons demandé à ce qu'ils basculent à l'entrée en zone portuaire et sommes en attente de leur réponse.

Les sociétés de ciment Lafarge et Vicat se partagent les services du navire cimentier Capo Nero, battant pavillon Français, qui effectue toute l'année le transport de ciment de Nice vers toute la Corse et qui utiliserait déjà le fioul à 0,1 %. Elles affrètent également de façon beaucoup plus épisodique, moins de 2 fois par mois, les navires cimentiers Antigua et Eviacement III battant pavillon Panaméen pour lesquels nous allons essayer d'obtenir un alignement sur le Capo Nero. Le manque de réglementation rend nos actions beaucoup plus difficiles.

En ce qui concerne le transport terrestre du ciment depuis leurs usines respectives des Alpes Maritimes, les camions sont affrétés auprès de 3 à 4 transporteurs locaux qu'ils ont référencés pour leur respect de l'environnement.

Ces contacts ont pu être pris grâce à notre participation à la Commission Locale de Proximité et de l'Environnement lancée le 7 décembre 2017. D'autres rendez-vous sont prévus avec la CCI ainsi qu'avec le Commandant de Port avant les réunions des groupes de travail créés par la CLPE :

- Groupe de Travail "Circulation" le 19 mars 2018
- Groupe de Travail "Environnement" le 11 avril 2018

Comme on peut le constater, des avancées, mais aussi des blocages, existent que nous essayons de surmonter avec détermination. L'un des principaux blocages reste toujours cette législation discriminatoire propre à la côte méditerranéenne car nous sommes beaucoup moins protégés que les riverains des mers nordiques européennes. C'est pourquoi nous renouvelons notre demande de participation en grand nombre à la Consultation nationale du débat public "mer et littoral"

<https://www.merlittoral2030.gouv.fr>

Nous vous tiendrons au courant des évolutions de la situation sur le port et le Mont Boron, en matière de qualité de l'air et de l'environnement et surtout, n'hésitez pas à nous contacter ou à nous faire part de vos remarques contact@anqaev.fr

=====

Références :

1. Lettre de Mr Laurent Marcangeli, Maire de la Ville d'Ajaccio du 4 janvier 2018
2. La Tribune 17 janvier 2018, Christian Estrosi : "Le port de Nice doit rester un port à taille humaine"
3. Question n° 151 à l'Assemblée Nationale de Mr S. Ahamada, 13 février 2018
4. Question n° 5187 à l'Assemblée Nationale de Mr J.L. Mélanchon, 6 février 2018
5. Question n° 5722 à l'Assemblée Nationale de Mme C. Muschotti, 20 février 2018

Le Bureau de l'ANQAEV Daniel Moatti, Gérard Bonnes et Pierre Colt

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE
SIRET : 829 521 806 00010 ---- contact@anqaev.fr